



Etablissement public  
du Marais poitevin

## Compte rendu du conseil d'administration du 19 juin 2012

confidentiel

Conseil d'administration du 23 octobre 2012



**Etablissement public du Marais poitevin**  
Conseil d'administration du 19 juin 2012

Compte rendu synthétique

- **Accueil du président, Yves Dassonville**

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil d'administration de l'établissement public du Marais poitevin.

Je salue Madame ABOLLIVIER et Monsieur SCHMELTZ.

Madame BARRET comme vous avez pu l'entendre est maintenant de haute fonction et sera remplacée dans quelque temps par Monsieur Pierre LAMBERT.

Je voudrais saluer les élus représentants des différentes collectivités.

Je voudrais saluer Madame la Commissaire du gouvernement.

Je voudrais indiquer que nous accueillons Madame BAILLY-TURCHI qui exerce les fonctions de contrôleur général économique et financier, je lui souhaite la bienvenue.

Je voudrais saluer les présidents de chambre d'agriculture, les présidents de syndicats, les présidents d'associations et les fonctionnaires de l'Etat qui font partie de ce conseil.

J'ai reçu, par ailleurs, les excuses de Madame Ouvrard (DREAL Poitou-Charentes), Monsieur Ferry-Wilczek (DREAL Pays de la Loire), Monsieur Bichot (BRGM), Madame Morardet, Monsieur Servant, Monsieur Trouvat, Monsieur Mailleau et Monsieur Guéret.

Malgré cela, le quorum est atteint et notre conseil va pouvoir délibérer.

Depuis le dernier conseil d'administration, je veux vous signaler plusieurs événements qui touchent la vie de l'établissement :

- Nous avons réuni les services de l'Etat le 10 mai dernier au sein de ce que nous appelons la Commission administrative du marais poitevin. Je l'ai réuni avec ma casquette de préfet coordinateur des services de l'Etat sur le marais poitevin. Je peux vous indiquer qu'avec mes collègues préfets, nous sommes déterminés à ce que les règles qui s'appliquent en matière de gestion de l'eau sur le territoire du Marais poitevin soient de plus en plus convergentes. La première concrétisation de cette concertation concerne les règles d'instruction des dossiers de demande de drainage. Il est arrivé au cours de ces derniers mois que la même réglementation n'ait pas été mise en œuvre de la même façon dans les départements. J'ai donc souhaité que de nouvelles règles harmonisées vous soient présentées dans cette instance.

- À l'occasion de cette dernière conférence administrative, nous avons décidé d'engager une plus forte convergence des arrêtés-cadres qui touchent au périmètre de l'établissement public. Les travaux vont démarrer dès maintenant pour que cela prenne effet dès la campagne 2013. Bien entendu, les positions de départ étant très différentes il ne s'agit pas tout d'un coup de tout homogénéiser mais de franchir une étape significative. Et je souhaite par exemple que les diverses définitions, on s'est aperçu qu'elles n'étaient pas les mêmes, notamment celles des seuils, soient harmonisées. Le travail est important mais je crois que c'est vraiment indispensable si on veut engager une gestion hydraulique cohérente sur les bassins du Marais poitevin. C'est aussi nécessaire à l'exercice des missions d'organisme unique qui ont été confiées à l'établissement, je souhaite donc que nous puissions disposer dès la prochaine campagne d'un arrêté-cadre interdépartemental avec les trois préfets concernés même si cet arrêté doit à un certain moment avoir des paragraphes un peu différents selon les départements. Mais le fait qu'il y ait un arrêté interdépartemental sur le territoire du Marais poitevin sera déjà une incitation à la convergence.
- Enfin, je voudrais revenir sur le déroulement de notre dernier conseil d'administration et la décision que j'ai été amené à prendre avec mes collègues préfets en ajournant la désignation des postes de vice-président dans la mesure où la composition du bureau ne m'apparaissait pas suffisamment représentative des diverses sensibilités présentes au conseil. Je vous rappelle que cet établissement public qui était attendu par la plupart d'entre vous doit préserver à tout prix ce qui en fait sa plus grande légitimité à savoir sa capacité à travailler avec tout le monde et surtout d'être un lieu d'échange et de dialogue. C'est la raison pour laquelle je suis déterminé à trouver des solutions possibles pour préserver ce qui constitue l'esprit de la loi et donc la composition du bureau sera à l'ordre du jour du prochain conseil du mois d'octobre.
- Je voudrais adresser des félicitations à un organisme membre de notre conseil d'administration qui a été mis à l'honneur au dernier forum mondial sur l'eau à Marseille en mars dernier grâce à ses travaux sur Poitou-Charentes et sur le Marais poitevin en particulier. Il s'agit du BRGM dont le modèle des nappes du jurassique de Poitou-Charentes a été sélectionné parmi plus de 1 000 projets internationaux comme solution pour la gestion des eaux souterraines. Monsieur BICHOT est excusé comme je l'ai dit tout à l'heure mais sa représentante est chargée de lui transmettre nos félicitations.

L'ordre du jour de ce conseil va être consacré aux points suivants :

- Approbation du compte financier 2011 ;
- Approbation de la DM1 du budget primitif 2012 ;
- Approbation des modalités d'amortissement des actifs de l'EPMP ;
- Les contrats territoriaux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur lesquels il faut que l'établissement public donne un avis ;
- Une communication sur le drainage ;
- Programmation complémentaire du PITE 2012 ;
- Information sur le titulaire du marché relatif à la conception du système de surveillance des niveaux des canaux et cours d'eau du Marais poitevin ;
- Questions diverses.

- **Le compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mars 2012**

Il s'agit d'adopter le document qui vous a été diffusé avant ce conseil concernant le conseil d'administration du 13 mars 2012.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observations, le compte-rendu est adopté.

- **L'actualité sur la mise en place de l'établissement**

**Monsieur François Mitteault** propose une synthèse de l'activité des équipes de l'EPMP. Il rappelle que l'établissement n'est installé que depuis novembre 2011 et qu'il est toujours en phase de mise en place.

Il est évoqué :

- Un périmètre du SAGE ajusté avec un ajout de 7 communes ;
- La commission consultative sur les prélèvements reportée à novembre 2012 ;
- 3 conventions-cadres en cours d'élaboration avec le parc, l'IIBSN et les 3 Chambres d'agriculture qui visent à clarifier les partenariats ;
- Démarrage de la gestion unique en 2014, dans le domaine de l'irrigation agricole ;
- Lancement du dispositif de suivi des niveaux d'eau avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Travail en cours avec l'université de Rennes pour le développement d'un outil d'évaluation de l'évolution de la biodiversité ;
- Transfert d'autorité administrative sur le site Natura 2000 du Marais poitevin ;

Il est précisé que l'architecture du système d'information est en cours d'installation.

- **Point sur la conjoncture hydraulique du marais**

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** rappelle la situation assez critique de mars début avril avec un manque cruel de précipitation. La situation s'étant nettement améliorée en avril avec + 190 % de précipitations sur un mois d'avril normal. Le déficit global est cependant toujours à - 19 %. La situation au global est beaucoup moins inquiétante.

- **Rapport du compte financier 2011**

**Monsieur Sylvain Poulard** présente le premier compte financier de l'EPMP, correspondant à l'exercice 2011. Il rappelle que le budget 2011 a fait l'objet, pour son adoption, d'un arrêté du ministre de l'Écologie. Son exécution est caractérisé par un très faible nombre d'opération compte tenu du démarrage tardif de l'activité de l'EPMP en 2011 .

*Le compte financier 2011 est adopté à l'unanimité.*

- **DM1 du budget primitif 2012**

**Monsieur François Mitteault** rappelle que le premier budget 2012 a été adopté lors de la première séance du conseil d'administration.

Les modifications proposées touchent les lignes budgétaires suivantes:

Au niveau du compte de résultat :

- + 265.000 euros au niveau de la subvention de l'agence de l'eau
- - 21.615 euros au niveau de la subvention du ministère
- - 199.000 euros au niveau du personnel
- + 163.000 euros sur les autres charges
- - 430.000 euros sur les charges exceptionnelles

Au niveau du tableau de financement :

- + 1.054.877 euros sur les ressources
- + 36.000 euros sur les investissements
- + 1.018.877 euros d'augmentation sur le fonds de roulement

**Madame Maud Bailly-Turchi** demande une précision sur les huit ETP et le prévisionnel de 9 ETP.

**Monsieur François Mitteault** précise que c'est bien un recrutement hors plafond sur ressource affectée et mis à disposition par le ministère de l'Agriculture.

*La DM1 est adoptée.*

- **Modalités d'amortissement des actifs de l'EPMP**

**Monsieur Sylvain Poulard** rappelle que l'établissement monte en puissance et que par là même ses actifs aussi. Il est proposé aux membres les modalités d'amortissement décrites dans le document transmis auparavant.

*Les modalités d'amortissement des actifs sont adoptées.*

- **Avis sur les contrats territoriaux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** rappelle que les Contrats Territoriaux de Gestion Quantitative ont pour objectif de contribuer à la gestion quantitative en facilitant l'atteinte des objectifs soit du SDAGE soit des SAGE.

Il présente les trois CTGQ qui ont eu un avis favorable des 3 commissions locales de l'eau (CLE) :

- Sèvre Niortaise et Marais Poitevin
- Vendée
- Lay

**Monsieur Daniel David** confirme que la boîte à outils et les mesures sont essentielles. Il se demande si le système sera capable de s'adapter aux innovations et de s'ouvrir et aux nouveaux arrivants qui souhaiteraient accéder à l'irrigation.

**Monsieur Serge Morin** confirme que les CTGQ ont été examinés par la CLE SNMP. Il évoque à cet égard le fait que les documents de la commission locale de l'eau du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin sont accessibles à tous les citoyens.

Au sujet de la mise en place des réserves de substitution, il fait lecture d'un extrait d'un document datant de 2002 intitulé « plan d'action pour le marais poitevin, engagement de l'Etat », en rappelant les conditions requises pour la mise en place des réserves. Il invite les administrateurs à s'assurer du respect des critères énoncés.

**Monsieur François-Marie Pellerin** salue le travail de Monsieur du Peuty et suggère d'adjoindre les volumes prélevés parmi les indicateurs proposés.

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** précise à Monsieur David que le périmètre et le volume du contrat sont fermés mais qu'une évolution des règles est à faire ensemble le long de son application.

**Monsieur François Mitteau** ajoute que les principales innovations dans la gestion de l'eau dans les prochaines années vont naître de cet organisme unique.

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** explique que les CTGQ ne sont pas des études d'incidences mais que chaque porteur de projet devra la faire. Il précise à Monsieur Pellerin que les volumes de référence sont basés sur les schémas directeurs et les cibles à atteindre.

**Monsieur Sébastien Dugleux** demande ce qu'il en est des volumes cumulés stockés et prélevables qui sont supérieurs en moyenne aux consommations prélevées ce qui entraîne l'augmentation des surfaces irriguées. Concernant le département des Deux-Sèvres, il demande si le statut de coopérative pourrait être considéré comme relevant d'une gestion collective.

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** rappelle que les trois dernières années ont été difficiles en termes de précipitations. Les consommations dépendent des conditions atmosphériques. Pour la deuxième question, l'EPMP ne peut répondre à la question.

**Monsieur François-Marie Pellerin** demande le rapport volumétrique et financier entre le stockage et les autres alternatives.

**Monsieur François Mitteau** annonce que seront présentés des éléments de suivi de ces contrats.

**Monsieur Christian Aimé** souhaiterait que l'on puisse répondre au SDAGE et aux objectifs. Il rappelle que les différents acteurs sont dans une construction de projet de territoire.

**Monsieur François Mitteau** répond que l'organisme unique est juridiquement propriétaire de l'eau et que ce cadrage de gestion ne doit pas être oublié.

**Monsieur Yves Mérillon** précise que le CA de l'agence a retenu le taux maximal pour son aide soit 70 % vis-à-vis de l'ambition des CTGQ. Il est aussi prévu que celui-ci effectue un suivi de l'application des mesures alternatives et de l'engagement pris par les contrats.

**Monsieur le Président** interpelle les membres sur la ligne ratio/volume autres économies d'eau des CTGQ avec 34 à 40 % d'économies obtenues.

Il est proposé un avis favorable pour le CTGQ de la Sèvre Niortaise et Marais Poitevin.  
*Avec 4 votes contre, 3 abstentions et une majorité de pour, l'avis favorable est donné.*

Il est proposé un avis favorable pour le CTGQ Vendée.  
*Avec 4 votes contre, 3 abstentions et une majorité de pour, l'avis favorable est donné.*

Il est proposé un avis favorable pour le CTGQ du Lay.  
*Avec 4 votes contre, 3 abstentions et une majorité de pour, l'avis favorable est donné.*

**Monsieur le Président** souhaite que des discussions plus poussées soient faites sur ces contrats et que la démarche des réserves de substitution soit partagée par tous.

**Monsieur François-Marie Pellerin** précise sa motivation sur son vote défavorable envers les contrats territoriaux tels que présentés aujourd'hui. Il se demande aussi si la masse financière disponible sera suffisante pour atteindre les objectifs donnés.

**Monsieur François Mitteau** répond que sur le plan financier, la force de frappe de l'agence de l'eau n'a rien à voir avec celle de l'établissement public.

**Monsieur Serge Morin** évoque le fait que tout ce qui est présenté aujourd'hui ne pourra certainement pas être entièrement financé et qu'il n'est pas question d'aller ponctionner ailleurs.

**Monsieur Yves Mérillon** rappelle que le 10<sup>ème</sup> programme est encore en cours d'élaboration et les lignes de dépenses ne sont pas encore figées.

**Monsieur Jean-Marie Roustit** annonce la mise en place d'un syndicat mixte en Charente-Maritime pour la construction des réserves de substitution.

**Monsieur Christian Aimé** précise que le principe du contrat territorial quantitatif a été accepté car c'est un projet de territoire.

**Madame Geneviève Barnaud** demande quels seraient les organismes impliqués dans la recherche de solutions alternatives dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, au-delà des mesures envisagées dans les contrats présentés aujourd'hui.

**Monsieur François Mitteau** précise que la région possède des institutions de recherche mais indique que c'est une question qui se pose au niveau national.

**Madame Virginie Dumoulin** évoque le fait que dans le domaine de l'eau, beaucoup de recherche et de collaboration est faite avec l'ONEMA et les agences de l'eau.

**Monsieur le Président** cite des actions inscrites dans le contrat territorial.

**Madame Geneviève Barnaud** précise qu'elle parle d'aller au-delà de ces actions.

**Monsieur Christian Aimé** déplore qu'à l'heure de ces évolutions technologiques, les organismes de recherche nationaux ne soient pas partie prenante.

**Monsieur Philippe Mounier** cite en exemple un investissement personnel sur un système de goûte à goûte enterré et évoque le fait que personne en France n'a pu le renseigner sur un tel système.

**Monsieur Eric Kernéis** rappelle que seulement deux ingénieurs sont présents sur le site de l'INRA à Saint Laurent-de-la-Prée.

**Monsieur Yann Helary** répond à Madame Barnaud en précisant que des expérimentations sont en cours dans le Marais Poitevin.

**Monsieur François-Marie Pellerin** s'interroge sur les volumes attendus en stockage.

**Monsieur Jean-Eudes du Peuty** évoque le fait que les économies d'eau attendues sont citées dans les SAGE et sur le site de l'EPMP.

**Monsieur Christian Aimé** précise que quelques pour cent d'eau l'hiver pour un peu moins l'été, cela reste dans les objectifs donnés.

- **Communication sur le drainage**

**Monsieur Michel Guillou du SGAR Poitou-Charentes** présente le sujet du drainage. Il rappelle que 33.000 hectares ont été drainés sur le territoire du Marais Poitevin. Il expose l'harmonisation des règles d'instruction et des mesures compensatoires applicables à la réalisation des nouveaux travaux de drainage dans le Marais Poitevin.

**Monsieur Serge Morin** demande à ce que l'établissement public soit vigilant car des comptes seront à rendre.

**Monsieur le Président** précise que ce sont les services de l'Etat qui vont veiller à ce que cela soit respecté.

**Monsieur Pascal Jacquet** précise que pour lui les mesures ne sont pas satisfaisantes et que les problèmes de drainage vont créer un conflit important.

**Monsieur le Président** répond que rien n'est très nouveau là-dedans et que c'est simplement une harmonisation. Il invite Monsieur Jacquet à la discussion au préalable.

**Monsieur Christian Aimé** s'accorde sur le fait que l'on ne draine pas des terres qui ne sont pas en ados mais regrette que le taux de compensation soit fixé d'avance.

**Madame Abollivier** se félicite du travail effectué sur le drainage et souhaite une harmonisation et un rapprochement des pratiques.

**Monsieur Yves Le Quellec** souligne qu'il s'agit là d'un progrès notable, il rappelle qu'une mission d'inspection générale avait eu lieu en 2003 et que des points avaient été soulevés avec tous les acteurs.

**Monsieur Sébastien Dugleux** précise que le plan d'action Marais Poitevin fait état d'un objectif de retour à la prairie. Il regrette que ces nouvelles dispositions ne donnent pas suffisamment de gages au vu de la sensibilité du sujet dans le Marais poitevin.

**Monsieur le Président** évoque le fait que ces changements ne génèrent pas un blocage total, comme il vient d'être dit.

**Monsieur Philippe Mounier** demande si la mesure des 30 % s'applique ou non sur les vieux drainages qui ont 20 ou 30 ans et qui doivent être restaurés.

**Monsieur Michel Guillou** précise que ce sont les DDT(M) qui seront compétentes. Il rappelle les conditions de déclaration qui avait été demandée sur les terrains drainés en 2006.

**Monsieur Pascal Jacquet** déplore que les déclarations des terrains drainés en 2006 n'aient pas été réalisées dans des conditions identiques en Vendée et en Charente-Maritime.

- **Programmation complémentaire du PITE 2012**

**Monsieur François Mitteault** présente les modalités de financement des réserves de substitution ainsi que la programmation complémentaire du PITE 2012.

Il rappelle que la subvention globale qui a été confiée s'élève à 1.570.000 euros. La première tranche effectuée de programmation était de 1.101.100 euros. Le reliquat était de 468.903 euros et les nouvelles demandes présentées s'élèvent à 395.945 euros.

**Monsieur Dominique Souchet** se réjouit du projet sur les ouvrages des Enfreneaux qui lui semble essentiel pour la région.

**Monsieur François-Marie Pellerin** précise qu'il ne donnera pas d'avis défavorable sur ce qui a été présenté et demande à ce que les indicateurs soient renforcés concernant les projets de réserves de substitution.

**Monsieur le Président** demande à ce que soit rediscutée l'évolution du statut du CREN.

**Monsieur Serge Morin** précise que l'évolution est tout à fait possible. Il souhaite que l'action foncière soit cohérente et que l'on obtienne des résultats significatifs en regard des objectifs fixés dans le cadre du Plan d'action Marais poitevin.

**Monsieur Christian Aimé** demande à ce que soit bien regardé l'usage des terrains qui sont achetés par le CREN.

**Monsieur François Mitteault** répond que la question foncière n'a pas encore été beaucoup abordée et qu'il sera bon d'en reparler dans quelques mois.

Il est soumis au vote la programmation pour les 468.903 euros. À l'unanimité, le programme est adopté.

Il est soumis au vote les modalités de financement des réserves de substitution. À l'unanimité, les modalités sont adoptées.

- **Entretien des marais mouillés de la Sèvre**

**Monsieur Sébastien Dugleux** souhaite faire état d'une motion qui vient d'être votée sur l'entretien de l'hydraulique du marais mouillé et ainsi solliciter l'EPMP sur les difficultés d'entretien et proposer des solutions pérennes aux acteurs.

**Monsieur Philippe Mounier** s'interroge sur l'intervention de Monsieur Dugleux et demande une réunion de travail avec tous les acteurs. Il propose que les budgets de fonctionnement soient clarifiés et que l'on puisse trouver une organisation cohérente.

**Monsieur Sébastien Dugleux** rappelle que l'ensemble des communes et des institutions étaient représentées et évoque une réelle problématique.

**Monsieur Dominique Souchet** rappelle que les syndicats de marais mouillés et leur union ont pu bénéficier de travaux financés sans contrepartie. Il fait mention d'une étude bilan en septembre avec tous les acteurs autour de la table.

**Monsieur Serge Morin** précise qu'il a été interpellé sur des problématiques d'embâcles et énonce qu'il fera appel aux services de l'Etat dans le domaine fluvial.

**Monsieur le Président** demande à Monsieur Mitteault de réunir les personnes concernées pour réfléchir à cette question.

**Monsieur Sébastien Dugleux** souhaite être associé à cette réunion.

**Monsieur Pascal Jacquet** évoque le fait que la sous-traitance auprès du privé est bénéfique et permet un meilleur entretien. Il demande à ce que les syndicats de marais soient partie prenante au même titre que les collectivités.

**Monsieur François-Marie Pellerin** souhaiterait être informé des délibérations du groupe formé en temps réel.

- **Information sur le titulaire du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du système de surveillance des niveaux des canaux et cours d'eau du marais poitevin**

**Monsieur Hervé Jocaille** rappelle l'origine de la mission confiée.

Après une revue des cinq offres reçues, le cabinet BRL Ingénierie a été retenu pour aider à la réalisation de cette mission.

**Monsieur François Mitteau** précise qu'à ce stade, aucune option structurante n'a été prise par rapport à ce système d'information et qu'une enquête va être engagée pour évaluer précisément les besoins.

- **Questions diverses**

Aucune question diverse

**Le Président** remercie l'assemblée et lève la séance.

---